

Jusqu'ici, le Canada a conclu des accords relatifs au transfèrement des prisonniers avec la Bolivie, la France, le Mexique, le Pérou, la Thaïlande et les États-Unis d'Amérique. En outre, en vertu d'un accord multilatéral passé sous l'égide du Conseil de l'Europe, le Canada peut arranger des transfèvements avec Chypre, l'Autriche, le Danemark, l'Espagne, la Finlande, la France, la Grèce, le Luxembourg, les Pays-Bas, le Royaume-Uni et quelques-unes des colonies, la Turquie et les États-Unis d'Amérique.

Conclusion

Comme parent ou ami d'un Canadien emprisonné à l'étranger, vous aurez sans doute à porter, pendant une période prolongée, un lourd fardeau financier et émotionnel. Des agents ministériels habitués à s'occuper des problèmes de Canadiens incarcérés à l'étranger comprennent à quel point la situation peut être difficile et ils sont en mesure de vous donner des conseils utiles.

Nous espérons que ce guide répondra à la plupart de vos questions, mais si vous désirez obtenir des renseignements supplémentaires, n'hésitez pas à communiquer avec:

La Direction des opérations consulaires

Ministère des Affaires extérieures

125, promenade Sussex

OTTAWA (Ontario)

K1A 0G2

Téléphone: (613) 996-4376